



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement psychiatrie

Question écrite n° 31014

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question du financement de la psychiatrie. L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale prévoit que la psychiatrie passe d'une dotation financière globale à une dotation mixte, avec une partie fixe et une partie variable. Cette partie variable sera modulée en fonction de critères tels que les files actives, qui ne permettent ni de quantifier ni de qualifier l'activité d'un établissement psychiatrique. Seront ainsi encouragées les consultations ponctuelles et les protocoles d'intervention de courte durée, alors que cette médecine est celle du « temps long », et nécessite des soignants beaucoup de temps pour échanger avec les patients et travailler avec eux. Cette réforme menace donc l'avenir d'un certain nombre de structures de soins de la psychiatrie ambulatoire (CMP, hôpitaux de jour...), et plus particulièrement celles qui prennent en charge des patients avec des pathologies chroniques (psychoses, autismes, addictions, sujets âgés...), ces derniers ayant besoin d'un accompagnement régulier, au long cours et pluridisciplinaire. En conséquence, contrairement aux objectifs affichés (meilleure égalité de traitement), cette logique risque d'écarter des patients de parcours de soin et de les laisser, eux et leurs familles, sans solution. Les outils gestionnaires dans les services publics et associatifs entraînent une réduction permanente d'effectifs, une souffrance au travail et une maltraitance des patients. Elle s'inquiète de ce qu'il ne semble pas vouloir tirer de leçon de la crise de la covid-19, dont les conséquences invitent pourtant à abandonner les logiques court-termistes qui détruisent les services hospitaliers au nom d'une rentabilité qui n'a pas lieu d'être à l'hôpital.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31014

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4693

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)